

A.A. MULTISERVICES

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

CAPITAL 5 000 EUROS

Siège social : 12, Boulevard Aristide Briand

93100 MONTREUIL

R.C.S. BOBIGNY 881 455 810

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GERNERALE ORDINAIRE **STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS** **LE 31 DECEMBRE 2024**

L'An Deux Mil Vingt et Cinq et le Quinze Mai,

A 15 Heures,

Les Associés se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au siège social, sur la convocation du président faite plus de quinze jours à l'avance.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur **ISLAM MOHAMED**, président, elle-même propriétaire de :

CINQUANTE CINQ PARTS, ci,

55 P

Est également présent :

Monsieur **RAHMAN ASHIKUR**, propriétaire de

QUARANTE CINQ PARTS, ci,

45 P

Total égal au nombre de parts composant le

Capital social : CENT PARTS, ci,

100 P

L'Assemblée peut, en conséquence, valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau de l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Les statuts de la Société,
- La copie des lettres de convocation adressées aux associés,
- Ses rapports sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et sur les conventions visées à l'article 50 de la loi 24 Juillet 1966, intervenues au cours dudit exercice.
- Le compte de résultat, le bilan, leur annexe et l'inventaire arrêtés à la date de clôture de l'exercice.
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

La gérante rappelle que le texte des résolutions proposées ainsi que les rapports et les documents comptables ci-dessus visés, à l'exception de l'inventaire, ont été adressés aux associés, en même temps que l'avis de convocation, et que l'inventaire a été déposé au siège social depuis cette date.

L'Assemblée lui donne donc acte de cette déclaration.

La gérante rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du président sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice social clos le 31 décembre 2024.
- Rapport spécial du gérant sur les conditions visées à l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966, intervenues au cours dudit exercice.
- Approbation des-dites conventions.

RA

IM

- Examen et approbation des comptes annuels dudit exercice. & Proposition d'affectation du résultat de l'exercice

Le président donne lecture de ses rapports sur les opérations de l'exercice écoulé et sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966. Enfin, elle déclare la discussion ouverte.

Après échange de vues, la discussion étant close, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du président et pris connaissance des comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2024, approuve lesdits comptes, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites par ces comptes et résumées dans ce rapport.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport spécial du Gérant sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966, déclare approuver les conventions mentionnées dans ce rapport.

Chacun des associés s'étant abstenu au sujet des conventions qui le concernent.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale constate que les résultats de l'exercice écoulé se traduisent par une perte nette de € - 6 549

L'Assemblée Générale constate qu'aucune dotation de réserves légales ou facultatives ne peut être reportée.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.
De tout ce que dessus, il a été dressé le procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres de l'Assemblée.

RAHMAN ASHIKUR



ISLAM MOHAMED



1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2025

Désignation de l'entreprise A.A. MULTISERVICES

Néant ☐

Adresse de l'entreprise 12 BOULEVARD ARISTIDE BRIAND 93100 MONTREUIL

SIREN 8 8 1 4 5 5 8 1 0

Durée de l'exercice en nombre de mois* 1 2

Durée de l'exercice précédent* 0

				Exercice N clos le	
				3 1 1 2 1 0 2 4	
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012		
	Fonds commercial *				
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030	12 000	500
	Immobilisations financières * (1)	040	042	2 460	2 460
Total I (5)		044	048	12 000	2 960
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062	21 240	21 240
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances	068	070		
	Clients et comptes rattachés *				
	(2) Autres* (3)	072	074		
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086		
	Charges constatées d'avance*	092	094		
Total II		096	098	21 240	21 240
Total général (I + II)		110	112	12 000	24 200
PASSIF				Exercice N	NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120		5 000	
	Écarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126		500	
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132			
	Report à nouveau	134		823	
	Résultat de l'exercice	136		(6 549)	
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
	Total I		142		(226)
Provisions pour risques et charges		Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		683	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166		8 780	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169) 169 843)	172		14 964	
	Comptes courants d'associés	173			
	Autres dettes	175			
	Produits constatés d'avance	174			
Total III		176		24 426	
Total général (I + II + III)		180		24 200	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an 193	(4) Dont dettes à plus d' un an 195			
	(2) Dont créances à plus d'un an 197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice* 182	14 960		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs 199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice* 184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise A. A. MULTISERVICES

Néant ☐ *

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le

13 11 2024

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214 14 603
		Services*		217		218 14 132
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée*				224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
	Autres produits				230	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	28 735	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stock (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	221
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)				242	27 006
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)		243		244	2 467
	Rémunérations du personnel*				250	1 591
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2°, al. 3 du CGI)		255		254	4 000
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
	Total des charges d'exploitation (II)			264	35 284	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270 (6 549)
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294
Produits exceptionnels (IV)						290
Charges exceptionnelles (VI)		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	300			300
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquième D)	308			
Impôts sur les bénéfices* (VII)						306
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)						310 (6 549)
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314 6 549
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cis d'associés			247		
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*			248		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))			249		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
	Entreprises nouvelles (44 sexies)			986		
	ZFU-TE (44 octies A)			987		
	JEI (44 sexies A)			989		
	ZRD (44 terdecies)			127		
	ZRR (44 quindecies)			138		
	France Ruralités Revitalisation (FRR) - art. 44 quindecies A			181		
	Investissements et souscriptions outre-mer			344		
	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)			993		
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies)			655		
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies B)			645		
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies C)			647		
	Deduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641		
	Deduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						352
Bénéfices col. 1						354 6 549
Déficit col. 2						
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						370
Bénéfices col. 1						372 6 549
Déficit col. 2						

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

N° 2033-C-SD 2025

Désignation de l'entreprise : A.A. MULTISERVICES

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456	12 500				
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
	Immobilisations financières	480		482	2 460	484		486	2 460				
TOTAL		490		492	2 460	494		496	14 960				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570		572		574		576			

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Immobilisations	Valeur d'actif *	①	Amortissements*	②	Valeur résiduelle	③	Prix de cession *	④	Plus ou moins-values			
									Court terme*	Long terme		
									⑤	19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
TOTAL		578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19% (1)		579			Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL						596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : A. A. MULTISERVICES

Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Fonds commercial	681	683
Autres immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisa- tions corporelles	760	765
TOTAL	770	775

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT**

(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits transférés de plein droit article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice 982 ter
Déficits imputés		983
Déficits reportables		984
Déficits de l'exercice		860 6 549
Total des déficits restant à reporter		870 6 549

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		380
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé		388
Montant de la TVA collectée		374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : A. A. MULTISERVICES		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012024		et clos le : 31122024	
Durée en nombre de mois		1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	
		137	
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	du au
		160	
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F-SD 2025

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 4

SIREN 8 8 1 4 5 5 8 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A.A. MULTISERVICES

ADRESSE (voie) 12 BOULEVARD ARISTIDE BRIAND

CODE POSTAL 93100

VILLE MONTREUIL

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille ISLAM Prénom(s) MOHAMED SHOHIDUL
 Nom d'usage % de détention 55 Nb de parts ou actions 55
 Naissance : Date 20111964 N° Département 99 Commune DAKHA Pays
 Adresse : N° 4 Voie RUE ADRIENNE MAIRE
 Code Postal 93100 Commune MONTREUIL Pays

Titre (2) M Nom de famille RAHMAN Prénom(s) ASHIKUR
 Nom d'usage % de détention 45 Nb de parts ou actions 45
 Naissance : Date 28112001 N° Département 99 Commune DAKHA Pays
 Adresse : N° 78 Voie RUE SAINT-DENIS
 Code Postal 93100 Commune MONTREUIL Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

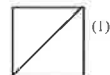
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2025

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

SIREN 881455810

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A.A. MULTISERVICES

ADRESSE (voie) 12 BOULEVARD ARISTIDE BRIAND

CODE POSTAL 93100

VILLE MONTREUIL

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France) % de détention	
Adresse : N° Voie	
Code Postal Commune Pays	
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France) % de détention	
Adresse : N° Voie	
Code Postal Commune Pays	
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France) % de détention	
Adresse : N° Voie	
Code Postal Commune Pays	
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France) % de détention	
Adresse : N° Voie	
Code Postal Commune Pays	
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France) % de détention	
Adresse : N° Voie	
Code Postal Commune Pays	
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France) % de détention	
Adresse : N° Voie	
Code Postal Commune Pays	
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France) % de détention	
Adresse : N° Voie	
Code Postal Commune Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

2025

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☐
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				☐	
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				☐	

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
A.A. MULTISERVICES 12 BOULEVARD ARISTIDE BRIAND 93100 MONTREUIL FRANCE	12 BOULEVARD ARISTIDE BRIAND 93100 MONTREUIL
SIRET 88145581000013	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :
SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées	COMMERCE DETAIL ET GROS	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	☐
--------------------	-------------------------	--	--------------------------

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

(cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	6 549
	Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐	Autres dispositifs ☐
France Ruralités Revitalisation FRR, 44 quindecies A ☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies ☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies ☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 quaterdecies ☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐
Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies ☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐	
Société d'investissement immobilier cotée ☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W	☐
--	--------------------------

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	
--	--

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

ECF ☐	Nom et adresse du prestataire
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	Si oui, indication du logiciel utilisé
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA	Date : 21052025 Lieu : MONTREUIL
	Qualité : PRESIDENT
	Nom du signataire : M ISLAM MOHAMED 07 67 64 64 24

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD

(2025)

Si déposé néant, cochez la case ☐ X

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES							
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e			
				f			
				g			
				h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j			
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)			

J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :			
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
				5	6	7	8

K DIVERS			
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)			
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)			

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION			
REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	